

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00639  
Numéro SIREN : 348 940 263  
Nom ou dénomination : SOPRA-GMT

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/007590

# SOPRA GMT

## Comptes annuels 2020



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Pierre Pasquier".

Pierre Pasquier  
Directeur Général

**Sopra**  
**GMT**

PAE Les Glaisins - BP 238  
FR 74940 Annecy-le-Vieux  
Tél. : +33 (0)4 50 33 30 30

# **Sommaire**

**Bilan**

**Compte de résultat**

**Annexe aux comptes annuels**

**Tableau des résultats des 5 derniers exercices**

## BILAN

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
■ Immobilisations incorporelles	-	-
■ Immobilisations corporelles	-	-
■ Immobilisations financières	170 802	170 667
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>170 802</b>	<b>170 667</b>
<b>Actif circulant</b>		
■ Stocks et en cours	-	-
■ Clients et comptes rattachés	560	355
■ Autres créances et comptes de régularisation	91	83
■ Valeurs mobilières de placement	-	-
■ Disponibilités	5 382	4 133
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>6 033</b>	<b>4 571</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>176 835</b>	<b>175 237</b>
<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Capitaux propres</b>		
■ Capital	7 454	7 454
■ Primes et Réserves	94 582	94 580
■ Report à Nouveau	4 718	-
■ Résultat	(-3 374)	6 536
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>103 379</b>	<b>108 570</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>391</b>	<b>324</b>
<b>Dettes</b>		
■ Emprunts et dettes financières	72 312	65 289
■ Fournisseurs et comptes rattachés	191	235
■ Dettes fiscales et sociales	562	651
■ Autres dettes et comptes de régularisation	-	168
<b>Total des dettes</b>	<b>73 065</b>	<b>66 344</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>176 835</b>	<b>175 237</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires net	1 805	2 322
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges	6	97
Autres produits d'exploitation	43	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 854</b>	<b>2 419</b>
Autres achats et charges externes	-816	-799
Charges de personnel	-1 673	-1 731
Impôts et taxes	-12	-30
Dotations aux amortissements et aux provisions	-65	-20
Autres charges d'exploitation	-72	-72
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-2 639</b>	<b>-2 651</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-786</b>	<b>-232</b>
Produits financiers	3	9 266
Charges financières	-2 787	-2 497
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-3 570</b>	<b>6 536</b>
Charges et produits exceptionnels	195	-
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les résultats	-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3 374</b>	<b>6 536</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020**

### **1. FAITS MAJEURS**

Dans le cadre d'une convention cadre d'assistance, Sopra GMT exerce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 une activité de holding d'animation, sous la forme de prestations ayant trait à la réflexion stratégique, à la coordination de la politique générale entre Sopra Steria Group et Axway Software et au développement des synergies entre ces deux sociétés. Sopra GMT assure également des missions de conseil et d'assistance, notamment en matière de finance et de contrôle.

Outre le Président-Directeur Général, cinq collaborateurs participent à l'activité de Sopra GMT.

Les faits significatifs de l'exercice 2020 sont :

- l'absence d'encaissement de dividendes en provenance de Sopra Steria Group et Axway Software ;
- le renouvellement des financements : l'emprunt obligataire et l'emprunt bancaire de 45 M€ chacun, souscrits en décembre 2015 pour une durée de 5 ans, ont été remboursés par anticipation en juillet 2020. Un nouvel emprunt bancaire de 72 M€ a été contracté en juillet 2020 auprès du CIC – Lyonnaise de banque, pour une durée de 5 ans ;
- la liquidation en octobre 2020 de la société Sopra Executive Investments (SEI) dans laquelle Sopra GMT détenait une participation.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31/12/2020, ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **2.1. Titres de participation**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité appréciée en fonction de critères objectifs tels que le cours moyen de bourse du dernier mois, d'éléments prévisionnels (perspectives de développement et de rentabilité), et de leur utilité pour l'entreprise. Une provision est le cas échéant comptabilisée en cas d'écart significatif entre la valeur d'inventaire et la valeur comptable.

#### **2.2. Créances Clients**

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.3. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables sans contrepartie pour la Société.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des coûts de personnel (indemnités de départ à la retraite dues aux employés selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, cotisation de l'employeur concernant les plans d'actions gratuites).

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur la durée de la vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

### 2.4. Dettes

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

## 3. NOTES RELATIVES AU BILAN

### 3.1. Tableau de variation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Titres de participation Sopra Steria Group	89 718	171	-	89 890
Titres de participations Axway Software	80 912	-	-	80 912
Titres de participation SEI	36	-	-36	--
<b>TOTAL</b>	<b>170 667</b>	<b>171</b>	<b>-36</b>	<b>170 802</b>

Les immobilisations financières sont constituées de participations détaillées dans le tableau des filiales et participations (cf. note 5.5).

La liquidation de la société SEI dans laquelle Sopra GMT détenait une participation a eu les impacts suivants :

- Sortie des 36 titres SEI pour leur valeur nette comptable de 36 000€.
- Remboursement d'apport et distribution d'un boni de liquidation : en contrepartie de chaque titre SEI détenu, Sopra GMT a reçu 35 actions Sopra Steria Group et un solde en numéraire. Les 1260 actions Sopra Steria Group reçues en échange des titres SEI ont été évaluées à 171 486 €. Au 31/12/2020, Sopra GMT détient 4 035 669 actions Sopra Steria Group.

### 3.2. Tableau des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
<b>Actif immobilisé</b>			
■ Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>Actif circulant</b>			
■ Clients douteux ou litigieux	-	-	-
■ Autres créances clients	560	560	-
■ Fournisseurs débiteurs	1	1	-
■ Personnel et comptes rattachés	-	-	-
■ Organismes sociaux	-	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	24	24	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	56	56	-
■ Groupe et associés	-	-	-
■ Débiteurs divers	-	-	-
■ Charges constatées d'avance	11	-	11
<b>Total des créances</b>	<b>651</b>	<b>640</b>	<b>11</b>

Les créances clients se composent des factures de prestation de holding selon la convention d'animation de groupe signée entre Sopra GMT d'une part, et Sopra Steria Group et Axway Software d'autre part.

Les montants dus sont les suivants :

- Factures dues par Sopra Steria Group : 393 k€
- Factures dues par Axway Software : 167 k€

### 3.3. Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 7 453 984 € au 31 décembre 2020, ainsi qu'au 31 décembre 2019. Il est composé de 465 874 actions dont la valeur nominale est de 16 euros.

#### 3.3.1. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à Nouveau	Résultat	Total
Situation au 1er janvier 2020	7 454	-	744	93 836	-	6 536	108 570
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat 2019	-	-	2	-	4 718	-6 536	-1 817
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-3 374	-3 374
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>7 454</b>	<b>-</b>	<b>745</b>	<b>93 836</b>	<b>4 718</b>	<b>-3 374</b>	<b>103 379</b>

### 3.3.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés en 2020 au titre du résultat 2019, s'élève à un montant global de 1 817 k€, soit 3,90 € par action, versé le 8 juillet 2020. Pour mémoire, le montant des dividendes versés en 2019 au titre du résultat 2018 s'élevait à 2 417 k€, soit 5,20 € par action.

### 3.3.3. Plan d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2019 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à procéder à des attributions d'actions au profit des salariés de la Société et du Groupe et des mandataires sociaux de la Société éligible. Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation en 2019, ni en 2020.

### 3.4. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Provision pour engagements retraite	324	24	-	348
Provision pour risque fiscal	-	44	-	44
<b>TOTAL</b>	<b>324</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>391</b>

#### 3.4.1. Provision pour engagements de retraite

Une provision d'un montant de 348 k€ au 31 décembre 2020 couvre l'engagement de Sopra GMT envers ses salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en application des dispositions de la convention collective Syntec, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.3.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AAA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée estimée de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 décembre 2020, la société a utilisé le taux Bloomberg d'une durée de 10 ans pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Ce taux s'élevait à 0,11 %.

#### 3.4.2. Provision pour risque fiscal

Un contrôle fiscal est en cours sur la taxe sur les salaires de l'exercice 2016.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'un avis de mise en recouvrement le 15 octobre 2020 faisant état d'un montant de 43 619 € à payer. Le montant notifié a été payé et a fait l'objet d'une provision pour risque fiscal à la clôture de l'exercice 2020. Par ailleurs, Sopra GMT conteste ce redressement et a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble.

### 3.5. Dettes

#### 3.5.1. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Emprunt obligataire EuroPP de décembre 2015	45 000	-	-45 000	-
Emprunt CIC-LB 45M€ de décembre 2015	20 133	-	-20 133	-
Emprunt CIC-LB 72M€ de juillet 2020	-	72 000	-	72 000
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	149	312	-149	312
Commissions forfaitaires/échéance emprunt obligataire	7		-7	-
<b>TOTAL</b>	<b>65 289</b>	<b>72 312</b>	<b>-65 289</b>	<b>72 312</b>

En 2020, Sopra GMT a procédé au remboursement des deux emprunts de 2015 et au refinancement de son endettement.

L'emprunt obligataire de type EuroPP pour 45 M€, émis le 23 décembre 2015 à échéance le 23 décembre 2020, a été remboursé par anticipation le 30 juillet 2020.

Le solde de l'emprunt bancaire de 45 M€ souscrit le 23 décembre 2015 auprès du groupe CIC-LB, soit 20 133 k€, a été totalement remboursé le 30 juillet 2020, après prorogation de l'échéance de remboursement du 20 juillet.

Un nouvel emprunt bancaire de 72 M€ a été souscrit le 30 juillet 2020 auprès du groupe CIC-LB qui se décline en deux tranches :

- Une tranche A de 24 M€ amortissable en quatre échéances de 6,0 M€ échues les 20 juillet 2022, 20 juillet 2023, 20 juillet 2024 et 20 juillet 2025. L'en-cours de la tranche A porte intérêt à un taux annuel égal à la somme de l'Euribor 3 mois et d'une marge révisée trimestriellement en fonction du niveau du ratio LTV indiqué dans le certificat de conformité trimestriel.
- Une tranche B de 48 M€ amortissable in fine le 20 décembre 2025. L'en-cours de la tranche B porte intérêt à un taux annuel égal à la somme de l'Euribor 3 mois et d'une marge révisée trimestriellement en fonction du niveau du ratio LTV indiqué dans le certificat de conformité trimestriel.

En cas de ratio LTV inférieur ou égal à 20%, la marge applicable sera de 1,50% pour la tranche A et 2,50% pour la tranche B.

En cas de ratio LTV supérieur à 20%, la marge applicable sera de 1,75% pour la tranche A et 2,75% pour la tranche B.

### 3.5.2. Tableau des échéances des dettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
■ Autres emprunts obligataires				
- A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
- A 2 ans maximum à l'origine	312	312	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	72 000	-	72 000	-
■ Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
■ Fournisseurs et comptes rattachés	191	191	-	-
■ Personnel et comptes rattachés	218	218	-	-
■ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	207	207	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	109	109	-	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	28	28	-	-
■ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
■ Groupe et associés	-	-	-	-
■ Autres dettes	-	-	-	-
■ Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total des dettes</b>	<b>73 065</b>	<b>1 065</b>	<b>72 000</b>	<b>-</b>

## 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Chiffre d'affaires

En application de la convention d'animation de groupe mise en place à la suite de la séparation des activités Axway de celles de Sopra Steria Group en 2011, Sopra GMT fournit à Sopra Steria Group et Axway Software son assistance et ses conseils notamment dans les domaines relatifs à la gestion et à la stratégie des sociétés.

Le chiffre d'affaires réalisé par Sopra GMT correspond à la facturation des prestations d'assistance et de conseil réalisées au cours de l'exercice 2020 (1 727 k€), ainsi qu'à la refacturation des frais et débours engagés par Sopra GMT dans le cadre des prestations fournies (77 k€).

### 4.2. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend principalement des commissions bancaires de mise en place du nouvel emprunt pour 440 k€, des honoraires pour 123 k€, des frais de location de bureaux pour 112 k€ et des frais de déplacement pour 84 k€.

### 4.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération fixe annuelle des administrateurs, prévue à l'article L.225-45 du Code de Commerce, comptabilisée au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 72 k€.

Les rémunérations brutes versées en 2020 aux membres des organes de direction s'élèvent à 60 k€.

#### 4.4. Résultat financier

(En milliers d'euros)	2020	2019
Dividendes reçus sur participation Sopra Steria Group	-	7 464
Dividendes reçus sur participation Axway Software	-	1 801
Produits de cession de valeurs mobilières de placement	-	-
Intérêts sur prêt à SEI	-	-
Intérêts sur dépôts à terme	3	1
<b>Total des produits financiers</b>	<b>3</b>	<b>9 266</b>
Intérêts sur emprunt obligataire 2015	-1 043	-1 800
Intérêts sur emprunts bancaire 2015 CIC Lyonnaise de Banque	-329	-640
Intérêts sur emprunts bancaire 2020 CIC Lyonnaise de Banque	-667	-
Indemnité remboursement anticipé emprunt CIC LB	-716	-
Autres charges financières (couverture d'emprunt)	-29	-52
Pertes de change	-	-
Dotations financières sur provision retraite	-2	-5
<b>Total des charges financières</b>	<b>-2 787</b>	<b>-2 497</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 784</b>	<b>6 769</b>

##### 4.4.1. Produits financiers

En 2020, les sociétés Sopra Steria Group et Axway Software n'ont versé aucun dividende à leurs actionnaires en raison de la crise sanitaire et économique.

Les dividendes reçus en 2019 (9 265 k€) se décomposaient ainsi :

- Dividende ordinaire Sopra Steria Group de 1,85 € par action, pour un montant total de 7 464 k€ ;
- Dividende ordinaire Axway Software de 0,40 € par action, pour un montant total de 1 801 k€.

##### 4.4.2. Charges financières

Les charges financières de l'exercice se composent principalement des intérêts de l'emprunt obligataire de janvier à juillet 2020 (1 043 k€), des intérêts de l'emprunt bancaire CIC-SLB de 2015 (329 k€) et de l'emprunt bancaire CIC-SLB souscrit en 2020 (667 k€).

Une indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 2015 a également été versée le 30 juillet 2020 pour 716 k€.

##### 4.4.3. Contrat de couverture de taux de d'intérêt

Les deux contrats de couverture de taux d'intérêt qui existaient sur la tranche A et la tranche B de l'emprunt bancaire de 2015 se sont terminés à leur échéance le 20 juillet 2020.

Une nouvelle opération de garantie de taux plafond a été mise en place le 11 décembre 2020 conformément aux dispositions du contrat de prêt du 30 juillet 2020, afin de prémunir Sopra GMT contre une hausse du taux d'intérêt de son emprunt basé sur l'Euribor 3Mois.

Cette opération prend la forme d'un CAP acquis pour une valeur de 11 k€ couvrant un notionnel de 12 M€ pour la période allant du 20 janvier 2021 au 20 janvier 2024 et garantissant à Sopra GMT un taux plafond de 0,0 %.

La charge étalée de ce CAP sur la période de couverture n'a pas d'impact sur les comptes 2020.

#### 4.5. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2020	2019
Produits de cession de titres SEI	231	
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>231</b>	-
Valeur nette comptable des titres SEI cédés	-36	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-36</b>	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>195</b>	-

Le résultat exceptionnel résulte de la liquidation de la Société Sopra Executive Investment dans laquelle Sopra GMT détenait une participation (Cf. note 3.1).

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Engagements hors-bilan

#### Nantissements, hypothèques et sûretés réelles donnés

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	En-cours du crédit au 31/12/2020	Nombre de titres Sopra Steria Group nantis	% du capital Sopra Steria Group nanti
Sopra GMT	Obligataires Euro PP	décembre 2015	Décembre 2020	Remboursement crédit 45,0 M€	0 €		
Sopra GMT	CIC-LB	décembre 2015	Juillet 2020	Remboursement crédit 45,0 M€	0 €		
Sopra GMT	CIC-LB	Juillet 2020	Décembre 2025	Remboursement crédit 72,0 M€	72 000 000 €		
<b>TOTAL</b>					<b>0 €</b>	<b>1 400 000</b>	<b>6,81%</b>

Sopra GMT a obtenu le 30 juillet 2020 la mainlevée du nantissement de 1 500 000 titres Sopra Steria Group qui étaient nantis en garantie des emprunts de 2015.

Le 30 juillet 2020 également, 1 400 000 titres Sopra Steria Group, ainsi qu'1 titre Axway Software détenus par Sopra GMT ont été nantis en garantie de l'emprunt de 72 M€ souscrit en 2020.

## 5.2. Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2020
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	1
Clients et comptes rattachés	448
Créances fiscales et sociales	13
Disponibilités - intérêts courus sur dépôts à terme	2
<b>TOTAL</b>	<b>464</b>
<b>CHARGES A PAYER</b>	
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	312
Frais bancaires à payer	-
Primes de couverture de taux d'intérêt à payer	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57
Clients - Avoirs à établir	-
Dettes fiscales et sociales	338
Autres dettes	-
<b>TOTAL</b>	<b>707</b>

## 5.3. Effectifs

L'effectif moyen 2020 est de 6 personnes dont 6 cadres.

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 6 personnes.

## 5.4. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2020.

## 5.5. Tableau des filiales et des participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Participations</b>										
Sopra Steria Group	20 548	1 259 320	19,64%	89 890	89 890	-	-	1 512 781	142 276	-
Axway Software	42 702	201 279	21,09%	80 912	80 912	-	-	156 707	-18 163	-

## TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en euros)</i>	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 453 984	7 453 984	7 435 584	7 435 584	7 417 184
Nombre d'actions émises	465 874	465 874	464 724	464 724	463 574
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 804 937	2 322 133	1 868 812	1 819 229	1 780 075
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-3 312 429	6 459 090	7 660 211	7 780 516	7 270 006
Impôts sur les bénéfices	0	0	-989	-242 690	71 959
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-3 374 466	6 536 337	7 790 257	8 015 783	7 166 299
Montant des bénéfices distribués	1 327 741	1 816 909	2 416 565	2 416 565	2 410 585
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-7,11	13,86	16,49	17,26	15,53
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-7,24	14,03	16,76	17,25	15,46
Dividende versé à chaque action	2,85	3,90	5,20	5,20	5,20
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	6	6	6	4	4
Montant de la masse salariale	1 175 747	1 099 305	987 735	946 920	735 932
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	497 189	631 721	362 735	530 396	591 513

# **SOPRA GMT**

Société Anonyme au capital de 7 453 984 €  
Siège social : PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux

74940 ANNECY

348 940 263 RCS ANNECY

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt trois juin, à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société Sopra Steria Group, 6 avenue Kleber 75116 Paris, retransmise en visio-conférence, sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pierre PASQUIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Eric PASQUIER et la société Régence, représentée par Monsieur Nicolas ODIN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christophe BASTELICA, Secrétaire du Conseil d'administration, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 465 874 actions auxquelles sont attachés 930 598 droits de vote sur un total de 465 874 actions ayant droit de vote.

Le quorum, soit plus du cinquième du nombre total des actions ayant le droit de vote est atteint ; en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale constate que les sociétés AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES, représentée par Madame Sandrine GIMAT et MAZARS, représentée par Monsieur Bruno POUGET, Commissaires aux comptes, absents et excusés, ont été régulièrement convoqués.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts actuels de la société ;
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- La copie des lettres de convocation ;
- Les comptes annuels 2020, les comptes consolidés 2020 et les autres documents requis par la loi ;
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- Les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que les comptes annuels et consolidés, les rapports du Conseil, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant, relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Quitus - Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat - fixation du dividende ;
- Fixation de la rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Pasquier ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Odin ;
- Désignation d'un expert indépendant dans le cadre de l'article L.225-209-2 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Conseil et des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion et répond aux questions des actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, il est rappelé que l'adoption des résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire requiert la majorité simple des voix des actionnaires présents et représentés.

Puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

##### **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Quitus - Approbation des charges non déductibles**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels font apparaître une perte de 3 374 466,15 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale constate enfin qu'il n'y a eu aucune dépense au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

##### **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2020 faisant apparaître un bénéfice net consolidé - part du Groupe de 19 721 284 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### TROISIEME RÉSOLUTION

#### Affectation du résultat, fixation du dividende

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de 1 343 121,77 € de la manière suivante :

#### Origine

Résultat de l'exercice	- 3 374 466,15 €
Report à nouveau antérieur	4 717 587,92 €
<b>Total</b>	<b><u>1 343 121,77 €</u></b>

#### Affectation

À la Réserve légale	0,00 €
À titre de distribution aux actionnaires	1 327 740,90 €
Aux autres réserves	0,00 €
Le solde au compte Report à nouveau	15 380,87 €
<b>Total</b>	<b><u>1 343 121,77 €</u></b>

Le nombre d'actions à rémunérer s'élevant à 465 874, chaque actionnaire recevra un dividende de 2,85 € par action. Le dividende sera mis en paiement à compter du 8 juillet 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les distributions de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
2019	3,90 €
2018	5,20 €
2017	5,20 €

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

#### Fixation de la rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur visée à l'article L225-45 du Code de commerce

L'assemblée générale fixe le montant total de la rémunération allouée pour l'exercice en cours à raison du mandat d'administrateur à 72 000 €, à répartir entre les administrateurs.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Pasquier**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Pasquier viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts de la Société, de renouveler son mandat d'administrateur pour une période de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Odin**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Odin viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts de la Société, de renouveler son mandat d'administrateur pour une période de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

### **Désignation d'un expert indépendant dans le cadre de l'article L.225-209-2 du Code de Commerce**

Les actionnaires, réunis en Assemblée générale, désignent, en tant que de besoin et indifféremment, pour une durée de vingt-six mois, les cabinets Crowe Horwath France ou, à défaut Paper Audit et Conseil ou, à défaut, Aether Financial Services, en qualité d'expert indépendant aux fins d'établir le rapport sur lequel se prononcera l'Assemblée générale ordinaire en cas de mise en oeuvre de l'article L 225-209-2 du Code de commerce.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **HUITIÈME RÉOLUTION**

### **Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire.

Le Président  
Pierre PASQUIER



Eric PASQUIER



Les scrutateurs

Société Régence  
Nicolas ODIN



Le secrétaire  
Christophe BASTELICA



**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie



31, rue Henri Rochefort  
75 017 Paris

**SOPRA GMT**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **SOPRA GMT**

Société anonyme

RCS Annecy – 348 940 263

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société SOPRA GMT,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOPRA GMT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les

entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'actif de la société SOPRA GMT est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 2.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaires de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Les commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le

Aca Nexia

Paris, le

DocuSigned by:  
*Bruno Pouget*  
24C6A6E0823F472...

Bruno Pouget

DocuSigned by:  
*Sandrine Gimat*  
35CC3FE214F44AD...

Sandrine Gimat

# **SOPRA GMT**

## **Comptes annuels 2020**

# **Sommaire**

**Bilan**

**Compte de résultat**

**Annexe aux comptes annuels**

**Tableau des résultats des 5 derniers exercices**

## BILAN

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
■ Immobilisations incorporelles	-	-
■ Immobilisations corporelles	-	-
■ Immobilisations financières	170 802	170 667
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>170 802</b>	<b>170 667</b>
<b>Actif circulant</b>		
■ Stocks et en cours	-	-
■ Clients et comptes rattachés	560	355
■ Autres créances et comptes de régularisation	91	83
■ Valeurs mobilières de placement	-	-
■ Disponibilités	5 382	4 133
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>6 033</b>	<b>4 571</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>176 835</b>	<b>175 237</b>
<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Capitaux propres</b>		
■ Capital	7 454	7 454
■ Primes et Réserves	94 582	94 580
■ Report à Nouveau	4 718	-
■ Résultat	(-3 374)	6 536
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>103 379</b>	<b>108 570</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>391</b>	<b>324</b>
<b>Dettes</b>		
■ Emprunts et dettes financières	72 312	65 289
■ Fournisseurs et comptes rattachés	191	235
■ Dettes fiscales et sociales	562	651
■ Autres dettes et comptes de régularisation	-	168
<b>Total des dettes</b>	<b>73 065</b>	<b>66 344</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>176 835</b>	<b>175 237</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires net	1 805	2 322
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges	6	97
Autres produits d'exploitation	43	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 854</b>	<b>2 419</b>
Autres achats et charges externes	-816	-799
Charges de personnel	-1 673	-1 731
Impôts et taxes	-12	-30
Dotations aux amortissements et aux provisions	-65	-20
Autres charges d'exploitation	-72	-72
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-2 639</b>	<b>-2 651</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-786</b>	<b>-232</b>
Produits financiers	3	9 266
Charges financières	-2 787	-2 497
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-3 570</b>	<b>6 536</b>
Charges et produits exceptionnels	195	-
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les résultats	-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3 374</b>	<b>6 536</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020**

### **1. FAITS MAJEURS**

Dans le cadre d'une convention cadre d'assistance, Sopra GMT exerce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 une activité de holding d'animation, sous la forme de prestations ayant trait à la réflexion stratégique, à la coordination de la politique générale entre Sopra Steria Group et Axway Software et au développement des synergies entre ces deux sociétés. Sopra GMT assure également des missions de conseil et d'assistance, notamment en matière de finance et de contrôle.

Outre le Président-Directeur Général, cinq collaborateurs participent à l'activité de Sopra GMT.

Les faits significatifs de l'exercice 2020 sont :

- l'absence d'encaissement de dividendes en provenance de Sopra Steria Group et Axway Software ;
- le renouvellement des financements : l'emprunt obligataire et l'emprunt bancaire de 45 M€ chacun, souscrits en décembre 2015 pour une durée de 5 ans, ont été remboursés par anticipation en juillet 2020. Un nouvel emprunt bancaire de 72 M€ a été contracté en juillet 2020 auprès du CIC – Lyonnaise de banque, pour une durée de 5 ans ;
- la liquidation en octobre 2020 de la société Sopra Executive Investments (SEI) dans laquelle Sopra GMT détenait une participation.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31/12/2020, ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **2.1. Titres de participation**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité appréciée en fonction de critères objectifs tels que le cours moyen de bourse du dernier mois, d'éléments prévisionnels (perspectives de développement et de rentabilité), et de leur utilité pour l'entreprise. Une provision est le cas échéant comptabilisée en cas d'écart significatif entre la valeur d'inventaire et la valeur comptable.

## 2.2. Créances Clients

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.3. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables sans contrepartie pour la Société.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des coûts de personnel (indemnités de départ à la retraite dues aux employés selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, cotisation de l'employeur concernant les plans d'actions gratuites).

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur la durée de la vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

## 2.4. Dettes

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

## 3. NOTES RELATIVES AU BILAN

### 3.1. Tableau de variation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Titres de participation Sopra Steria Group	89 718	171	-	89 890
Titres de participations Axway Software	80 912	-	-	80 912
Titres de participation SEI	36	-	-36	--
<b>TOTAL</b>	<b>170 667</b>	<b>171</b>	<b>-36</b>	<b>170 802</b>

Les immobilisations financières sont constituées de participations détaillées dans le tableau des filiales et participations (cf. note 5.5).

La liquidation de la société SEI dans laquelle Sopra GMT détenait une participation a eu les impacts suivants :

- Sortie des 36 titres SEI pour leur valeur nette comptable de 36 000€.
- Remboursement d'apport et distribution d'un boni de liquidation : en contrepartie de chaque titre SEI détenu, Sopra GMT a reçu 35 actions Sopra Steria Group et un solde en numéraire. Les 1260 actions Sopra Steria Group reçues en échange des titres SEI ont été évaluées à 171 486 €. Au 31/12/2020, Sopra GMT détient 4 035 669 actions Sopra Steria Group.

### 3.2. Tableau des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
<b>Actif immobilisé</b>			
■ Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>Actif circulant</b>			
■ Clients douteux ou litigieux	-	-	-
■ Autres créances clients	560	560	-
■ Fournisseurs débiteurs	1	1	-
■ Personnel et comptes rattachés	-	-	-
■ Organismes sociaux	-	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	24	24	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	56	56	-
■ Groupe et associés	-	-	-
■ Débiteurs divers	-	-	-
■ Charges constatées d'avance	11	-	11
<b>Total des créances</b>	<b>651</b>	<b>640</b>	<b>11</b>

Les créances clients se composent des factures de prestation de holding selon la convention d'animation de groupe signée entre Sopra GMT d'une part, et Sopra Steria Group et Axway Software d'autre part.

Les montants dus sont les suivants :

- Factures dues par Sopra Steria Group : 393 k€
- Factures dues par Axway Software : 167 k€

### 3.3. Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 7 453 984 € au 31 décembre 2020, ainsi qu'au 31 décembre 2019. Il est composé de 465 874 actions dont la valeur nominale est de 16 euros.

#### 3.3.1. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à Nouveau	Résultat	Total
Situation au 1er janvier 2020	7 454	-	744	93 836	-	6 536	108 570
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat 2019	-	-	2	-	4 718	-6 536	-1 817
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-3 374	-3 374
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>7 454</b>	<b>-</b>	<b>745</b>	<b>93 836</b>	<b>4 718</b>	<b>-3 374</b>	<b>103 379</b>

### 3.3.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés en 2020 au titre du résultat 2019, s'élève à un montant global de 1 817 k€, soit 3,90 € par action, versé le 8 juillet 2020. Pour mémoire, le montant des dividendes versés en 2019 au titre du résultat 2018 s'élevait à 2 417 k€, soit 5,20 € par action.

### 3.3.3. Plan d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2019 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à procéder à des attributions d'actions au profit des salariés de la Société et du Groupe et des mandataires sociaux de la Société éligible. Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation en 2019, ni en 2020.

### 3.4. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Provision pour engagements retraite	324	24	-	348
Provision pour risque fiscal	-	44	-	44
<b>TOTAL</b>	<b>324</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>391</b>

#### 3.4.1. Provision pour engagements de retraite

Une provision d'un montant de 348 k€ au 31 décembre 2020 couvre l'engagement de Sopra GMT envers ses salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en application des dispositions de la convention collective Syntec, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.3.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AAA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée estimée de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 décembre 2020, la société a utilisé le taux Bloomberg d'une durée de 10 ans pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Ce taux s'élevait à 0,11 %.

#### 3.4.2. Provision pour risque fiscal

Un contrôle fiscal est en cours sur la taxe sur les salaires de l'exercice 2016.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'un avis de mise en recouvrement le 15 octobre 2020 faisant état d'un montant de 43 619 € à payer. Le montant notifié a été payé et a fait l'objet d'une provision pour risque fiscal à la clôture de l'exercice 2020. Par ailleurs, Sopra GMT conteste ce redressement et a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble.

### 3.5. Dettes

#### 3.5.1. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Emprunt obligataire EuroPP de décembre 2015	45 000	-	-45 000	-
Emprunt CIC-LB 45M€ de décembre 2015	20 133	-	-20 133	-
Emprunt CIC-LB 72M€ de juillet 2020	-	72 000	-	72 000
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	149	312	-149	312
Commissions forfaitaires/échéance emprunt obligataire	7		-7	-
<b>TOTAL</b>	<b>65 289</b>	<b>72 312</b>	<b>-65 289</b>	<b>72 312</b>

En 2020, Sopra GMT a procédé au remboursement des deux emprunts de 2015 et au refinancement de son endettement.

L'emprunt obligataire de type EuroPP pour 45 M€, émis le 23 décembre 2015 à échéance le 23 décembre 2020, a été remboursé par anticipation le 30 juillet 2020.

Le solde de l'emprunt bancaire de 45 M€ souscrit le 23 décembre 2015 auprès du groupe CIC-LB, soit 20 133 k€, a été totalement remboursé le 30 juillet 2020, après prorogation de l'échéance de remboursement du 20 juillet.

Un nouvel emprunt bancaire de 72 M€ a été souscrit le 30 juillet 2020 auprès du groupe CIC-LB qui se décline en deux tranches :

- Une tranche A de 24 M€ amortissable en quatre échéances de 6,0 M€ échues les 20 juillet 2022, 20 juillet 2023, 20 juillet 2024 et 20 juillet 2025. L'en-cours de la tranche A porte intérêt à un taux annuel égal à la somme de l'Euribor 3 mois et d'une marge révisée trimestriellement en fonction du niveau du ratio LTV indiqué dans le certificat de conformité trimestriel.
- Une tranche B de 48 M€ amortissable in fine le 20 décembre 2025. L'en-cours de la tranche B porte intérêt à un taux annuel égal à la somme de l'Euribor 3 mois et d'une marge révisée trimestriellement en fonction du niveau du ratio LTV indiqué dans le certificat de conformité trimestriel.

En cas de ratio LTV inférieur ou égal à 20%, la marge applicable sera de 1,50% pour la tranche A et 2,50% pour la tranche B.

En cas de ratio LTV supérieur à 20%, la marge applicable sera de 1,75% pour la tranche A et 2,75% pour la tranche B.

### 3.5.2. Tableau des échéances des dettes

(En milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
■ Autres emprunts obligataires				
- A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
- A 2 ans maximum à l'origine	312	312	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	72 000	-	72 000	-
■ Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
■ Fournisseurs et comptes rattachés	191	191	-	-
■ Personnel et comptes rattachés	218	218	-	-
■ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	207	207	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	109	109	-	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	28	28	-	-
■ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
■ Groupe et associés	-	-	-	-
■ Autres dettes	-	-	-	-
■ Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total des dettes</b>	<b>73 065</b>	<b>1 065</b>	<b>72 000</b>	<b>-</b>

## 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Chiffre d'affaires

En application de la convention d'animation de groupe mise en place à la suite de la séparation des activités Axway de celles de Sopra Steria Group en 2011, Sopra GMT fournit à Sopra Steria Group et Axway Software son assistance et ses conseils notamment dans les domaines relatifs à la gestion et à la stratégie des sociétés.

Le chiffre d'affaires réalisé par Sopra GMT correspond à la facturation des prestations d'assistance et de conseil réalisées au cours de l'exercice 2020 (1 727 k€), ainsi qu'à la refacturation des frais et débours engagés par Sopra GMT dans le cadre des prestations fournies (77 k€).

### 4.2. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend principalement des commissions bancaires de mise en place du nouvel emprunt pour 440 k€, des honoraires pour 123 k€, des frais de location de bureaux pour 112 k€ et des frais de déplacement pour 84 k€.

### 4.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération fixe annuelle des administrateurs, prévue à l'article L.225-45 du Code de Commerce, comptabilisée au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 72 k€.

Les rémunérations brutes versées en 2020 aux membres des organes de direction s'élèvent à 60 k€.

#### 4.4. Résultat financier

(En milliers d'euros)	2020	2019
Dividendes reçus sur participation Sopra Steria Group	-	7 464
Dividendes reçus sur participation Axway Software	-	1 801
Produits de cession de valeurs mobilières de placement	-	-
Intérêts sur prêt à SEI	-	-
Intérêts sur dépôts à terme	3	1
<b>Total des produits financiers</b>	<b>3</b>	<b>9 266</b>
Intérêts sur emprunt obligataire 2015	-1 043	-1 800
Intérêts sur emprunts bancaire 2015 CIC Lyonnaise de Banque	-329	-640
Intérêts sur emprunts bancaire 2020 CIC Lyonnaise de Banque	-667	-
Indemnité remboursement anticipé emprunt CIC LB	-716	-
Autres charges financières (couverture d'emprunt)	-29	-52
Pertes de change	-	-
Dotations financières sur provision retraite	-2	-5
<b>Total des charges financières</b>	<b>-2 787</b>	<b>-2 497</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 784</b>	<b>6 769</b>

##### 4.4.1. Produits financiers

En 2020, les sociétés Sopra Steria Group et Axway Software n'ont versé aucun dividende à leurs actionnaires en raison de la crise sanitaire et économique.

Les dividendes reçus en 2019 (9 265 k€) se décomposaient ainsi :

- Dividende ordinaire Sopra Steria Group de 1,85 € par action, pour un montant total de 7 464 k€ ;
- Dividende ordinaire Axway Software de 0,40 € par action, pour un montant total de 1 801 k€.

##### 4.4.2. Charges financières

Les charges financières de l'exercice se composent principalement des intérêts de l'emprunt obligataire de janvier à juillet 2020 (1 043 k€), des intérêts de l'emprunt bancaire CIC-SLB de 2015 (329 k€) et de l'emprunt bancaire CIC-SLB souscrit en 2020 (667 k€).

Une indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 2015 a également été versée le 30 juillet 2020 pour 716 k€.

##### 4.4.3. Contrat de couverture de taux de d'intérêt

Les deux contrats de couverture de taux d'intérêt qui existaient sur la tranche A et la tranche B de l'emprunt bancaire de 2015 se sont terminés à leur échéance le 20 juillet 2020.

Une nouvelle opération de garantie de taux plafond a été mise en place le 11 décembre 2020 conformément aux dispositions du contrat de prêt du 30 juillet 2020, afin de prémunir Sopra GMT contre une hausse du taux d'intérêt de son emprunt basé sur l'Euribor 3Mois.

Cette opération prend la forme d'un CAP acquis pour une valeur de 11 k€ couvrant un notionnel de 12 M€ pour la période allant du 20 janvier 2021 au 20 janvier 2024 et garantissant à Sopra GMT un taux plafond de 0,0 %.

La charge étalée de ce CAP sur la période de couverture n'a pas d'impact sur les comptes 2020.

#### 4.5. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2020	2019
Produits de cession de titres SEI	231	
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>231</b>	<b>-</b>
Valeur nette comptable des titres SEI cédés	-36	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-36</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>195</b>	<b>-</b>

Le résultat exceptionnel résulte de la liquidation de la Société Sopra Executive Investment dans laquelle Sopra GMT détenait une participation (Cf. note 3.1).

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Engagements hors-bilan

#### Nantissements, hypothèques et sûretés réelles donnés

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	En-cours du crédit au 31/12/2020	Nombre de titres Sopra Steria Group nantis	% du capital Sopra Steria Group nanti
Sopra GMT	Obligataires Euro PP	décembre 2015	Décembre 2020	Remboursement crédit 45,0 M€	0 €		
Sopra GMT	CIC-LB	décembre 2015	Juillet 2020	Remboursement crédit 45,0 M€	0 €		
Sopra GMT	CIC-LB	Juillet 2020	Décembre 2025	Remboursement crédit 72,0 M€	72 000 000 €		
<b>TOTAL</b>					<b>0 €</b>	<b>1 400 000</b>	<b>6,81%</b>

Sopra GMT a obtenu le 30 juillet 2020 la mainlevée du nantissement de 1 500 000 titres Sopra Steria Group qui étaient nantis en garantie des emprunts de 2015.

Le 30 juillet 2020 également, 1 400 000 titres Sopra Steria Group, ainsi qu'1 titre Axway Software détenus par Sopra GMT ont été nantis en garantie de l'emprunt de 72 M€ souscrit en 2020.

## 5.2. Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2020
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	1
Clients et comptes rattachés	448
Créances fiscales et sociales	13
Disponibilités - intérêts courus sur dépôts à terme	2
<b>TOTAL</b>	<b>464</b>
<b>CHARGES A PAYER</b>	
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	312
Frais bancaires à payer	-
Primes de couverture de taux d'intérêt à payer	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57
Clients - Avoirs à établir	-
Dettes fiscales et sociales	338
Autres dettes	-
<b>TOTAL</b>	<b>707</b>

## 5.3. Effectifs

L'effectif moyen 2020 est de 6 personnes dont 6 cadres.

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 6 personnes.

## 5.4. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2020.

## 5.5. Tableau des filiales et des participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Participations</b>										
Sopra Steria Group	20 548	1 259 320	19,64%	89 890	89 890	-	-	1 512 781	142 276	-
Axway Software	42 702	201 279	21,09%	80 912	80 912	-	-	156 707	-18 163	-

## TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en euros)</i>	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 453 984	7 453 984	7 435 584	7 435 584	7 417 184
Nombre d'actions émises	465 874	465 874	464 724	464 724	463 574
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 804 937	2 322 133	1 868 812	1 819 229	1 780 075
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-3 312 429	6 459 090	7 660 211	7 780 516	7 270 006
Impôts sur les bénéfices	0	0	-989	-242 690	71 959
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-3 374 466	6 536 337	7 790 257	8 015 783	7 166 299
Montant des bénéfices distribués	1 327 741	1 816 909	2 416 565	2 416 565	2 410 585
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-7,11	13,86	16,49	17,26	15,53
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-7,24	14,03	16,76	17,25	15,46
Dividende versé à chaque action	2,85	3,90	5,20	5,20	5,20
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	6	6	6	4	4
Montant de la masse salariale	1 175 747	1 099 305	987 735	946 920	735 932
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	497 189	631 721	362 735	530 396	591 513